

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-89

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-89 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- Autoriser l'usage « microbrasserie (c8) » dans la zone H03-120. »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 6 décembre 2011, dudit projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 1700, tel qu'amendé », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 7 février 2012 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

- **Autoriser l'usage « microbrasserie (c8) » dans la zone H03-120;**

QUE ce projet de résolution concerne la zone indiquée sur le plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

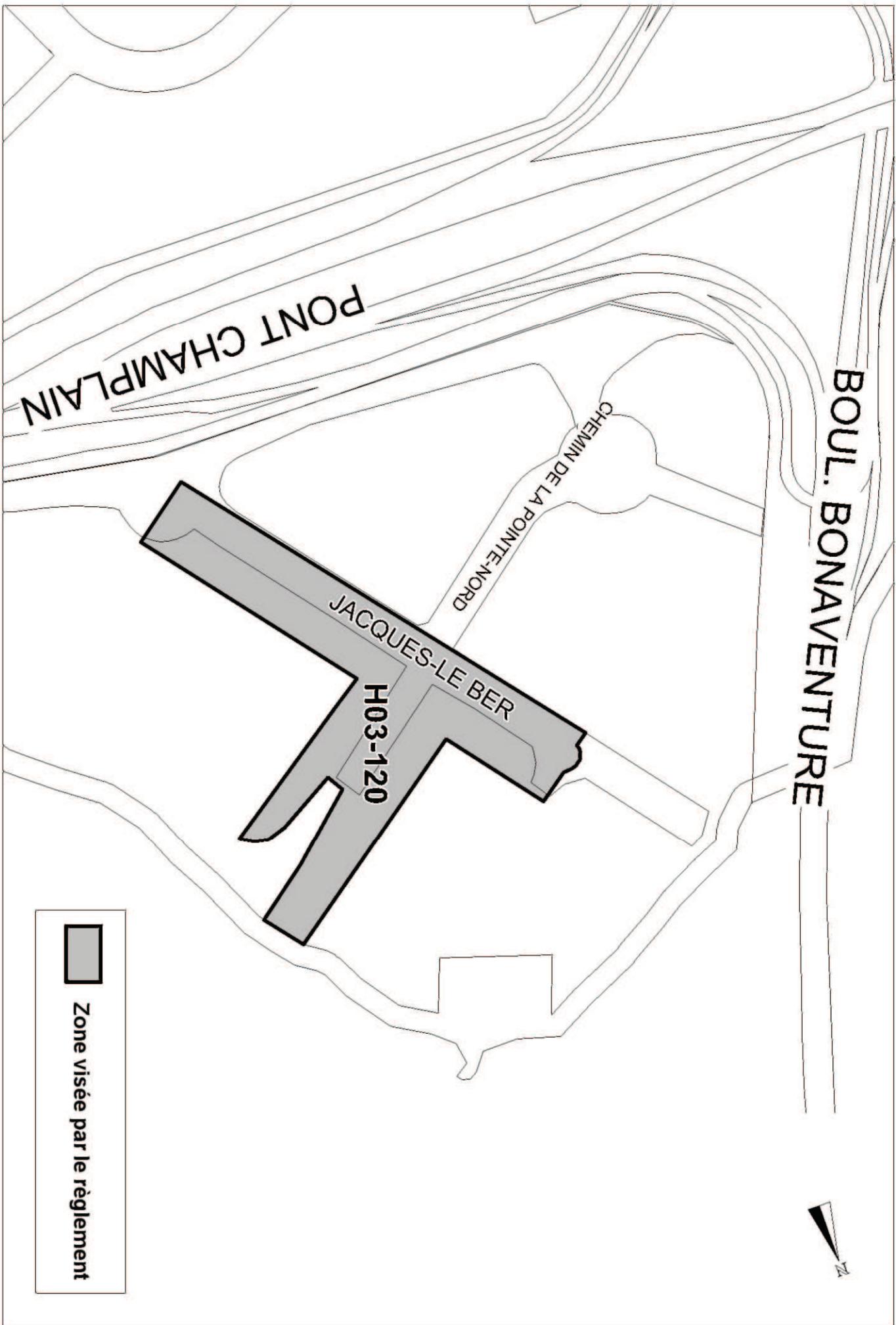
QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 11 janvier 2012

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement

MODIFICATION AU RÉGLEMENT DE ZONAGE - RÉGLEMENT 1700-89

AVIS PUBLIC



Zone visée par le règlement